

# **UNDT/2010/086, Abbassi**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

Le demandeur était le seul candidat de 15 jours à avoir été interrogé. Les entretiens de candidats de 30 jours ont eu lieu le lendemain de l'entretien du demandeur. Le demandeur n'a pas réussi; Au lieu de cela, un candidat de 30 jours a été nommé. La requérante a soutenu que l'administration n'avait pas évalué correctement son aptitude avant de considérer d'autres candidats et n'a donc pas suivi les procédures de sélection applicables aux candidats de 15 jours en vertu de ST / AI / 2006/3.

L'intimé a fait valoir que le candidat avait reçu une considération prioritaire et a été jugé inadapté au poste. UNDT a constaté que l'aptitude du demandeur avait été déterminée immédiatement après son entretien et avant que tout autre candidat ne soit interrogé ou examiné. Le gestionnaire de programme était membre du comité d'entrevue et, par conséquent, le demandeur a reçu une considération prioritaire en vertu de ST / AI / 2006/3. Bien que le demandeur ait été évalué comme inadapté, le gestionnaire de programme a pensé qu'il pourrait être nécessaire de la considérer davantage pour des raisons d'urgence, à condition qu'aucun autre candidat n'ait été jugé approprié. Undt a constaté que cela ne signifiait pas que le demandeur était adapté. La requérante s'est plainte que la conclusion de son inapprovisionnement était incompatible avec ses rapports sur le système d'évaluation des performances (PAS) et que le comité d'entrevue aurait dû consulter son superviseur avant de faire son évaluation défavorable. UNDT a constaté que le panel a pu évaluer le demandeur équitablement en considérant les rapports du PAS et n'a pas été tenu de consulter son superviseur. UNDT a constaté qu'il n'y avait pas de retard injuste ou déraisonnable dans la notification du demandeur de sa non-sélection. Résultat: la demande a été rejetée.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le demandeur a contesté la décision de ne pas la sélectionner pour le poste de réviseur arabe.

## Principe(s) Juridique(s)

Considération prioritaire: Si un candidat de 15 jours est pris en compte après la marque de 15 jours, il a toujours droit à une considération prioritaire séparément des candidats de 30 et 60 jours. L'ordre des entretiens des candidats n'est pas strictement pertinent tant que les candidats de 15 jours sont considérés en premier, mais le respect pratique de la Sec 7.1 de ST / AI / 2006/3 nécessite la détermination de la pertinence avant que les autres candidats ne soient interrogés; Sinon, il serait difficile de persuader UNDT que Sec 7.1 était respecté. La facilité, ce qui signifie: l'exigence de priorité dans Sec 7.1 de ST / AI / 2006/3 ne s'applique qu'aux candidats vraiment appropriés. Le personnel doit être mesuré par rapport aux normes raisonnables et pratiques. Erreur de viciation, sauf si une déraisonnable manifeste est démontrée. La notification de la non-sélection: les candidats infructueux doivent être informés peu de temps après la finalisation de la décision sur leur non-sélection. Le retard, le cas échéant, ne doit pas être excessif ou déraisonnable.

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Abbassi

## Entité

Secrétariat de l'ONU

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2010/059

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

6 Mai 2010

## Duty Judge

Juge Adams

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Entretien

Décision de sélection

## Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3

## Jugements Connexes

UNDT/2009/022

UNDT/2009/095

UNDT/2010/059

UNDT/2010/065